

DECLARATION DE RECONNAISSANCE

DEMANDE PAR : **FRANCE INFRA ROUGE**

LABORATOIRE AUDITE : **FRANCE INFRA ROUGE**
7, rue des Frères Lumière
ZA de l'Abbaye III
44 160 PONTCHATEAU

SPECIFICATION TECHNIQUE : **CNPP - ST LPMES DEC 18 004 B**

DOMAINE COUVERT : **Vérifications annuelles des caméras thermiques dans le cadre du document CNPP APSAD D19.**

RAPPORT D'AUDIT : **TN 250008 du 20/01/2025**

Corps noir référencé & date fin de validité étalonnage : **DCN 1000 N7 (S/N 478) - 12/06/2026**

Déclaration de reconnaissance valable jusqu'au 31/01/2027

L'envoi des documents prouvant le suivi métrologique de votre corps noir permettra alors de renouveler cette déclaration pour une durée d'un an. Un nouvel audit devra être réalisé avant le 31/01/2028.

Déclaration de reconnaissance délivrée à St Marcel le 15/01/2026 par la direction de l'évaluation de conformité de CNPP

Groupe CNPP
Direction Evaluation de Conformité des Laboratoires
Directeur

Laurent PIN
Signature électronique